

Direction du SMP – délégation SPG

Séance du 19 novembre 2009, 16h00 – 18h00 au SMP

Présents SPG : M. Baud, O. Baud, A.-L. Fernandez, L. Lavarini
Présents SMP : J.-P. Biffiger, S. Eliez, C. Vincent Gatti
Excusé SMP : M. Dandelot

Ordre du jour proposé par la SPG :

- Horaires des enseignants des CMP et de l'EFP Conches en particulier
- L'avenir des regroupements spécialisés et des éducateurs des REP
- Le nouvel organigramme de l'OMP
- Retour sur la rencontre du 5 novembre avec les DIR-E de 3 établissements
- Divers

1. Horaires des enseignants des CMP et de l'EFP Conches en particulier :

Après un bref exposé de la situation par la SPG (cf. : PV de la commission interne du 5.11.09), celle-ci rappelle qu'il n'est absolument pas normal que les enseignants des CMP fassent plus d'heures que dans l'ordinaire.

J.-P. Biffiger concède qu'il y a des disparités entre les équipes, qu'**il n'existe aucun document officiel écrit qui régisse les horaires**. Ce qui prime, ce sont les besoins de l'institution. C'est d'ailleurs cette raison qui explique la différence de fonctionnement entre les deux EFP (l'une a une cafétéria, l'autre pas). Il y a également des disparités au niveau du mercredi, certains CMP accueillent les enfants d'autres pas, certains font des séminaires de lecture et d'autres ont simplement congé ce jour-là !

Le problème de l'imposition des repas (prestation en nature sur la fiche de salaire) est à reprendre à l'occasion de la mise en place de l'OMP. La direction du SMP ne trouve pas cette pratique normale et va donc remonter cette question au secrétariat général.

(Cette pratique n'aura en fait plus cours dès décembre 2009, cf. fiche de paie de novembre).

La SPG relève qu'avec l'augmentation de l'horaire scolaire prévue par C. Beer, augmentation qui concerne les élèves et non les enseignants, le flou qui règne actuellement au SMP risque malheureusement d'avoir des conséquences négatives, notamment sur les postes. Le fait, par exemple, que les responsables pédagogiques des CMP soient maintenant remplacés pendant les décharges administratives constitue une aberration et contribue aussi à ces diminutions de ressources.

Il n'y a aucune raison pour que l'enseignement spécialisé soit traité différemment que l'ordinaire : les cinq temps de l'enseignant (cf. cahier des charges) ne sont pas quantifiés ; pourquoi le seraient-ils dans le spécialisé ?

Concernant les enseignants de l'EFP Conches qui assurent actuellement les repas sans être rémunérés, il faudrait au minimum, qu'ils soient payés en heures supplémentaires.

J.-P. Biffiger nous informe qu'un 30% éducateur a été engagé à St Gervais pour accompagner les repas de midi ! La SPG est heureuse d'apprendre cette nouvelle mais estime que cette mesure devrait au minimum s'appliquer également à Conches.

D'après S. Eliez, le secrétariat général a laissé entendre que les horaires ne pourront être décidés par le seul OMP.

La SPG s'en étonne vu qu'un office a davantage d'importance et donc de prérogatives qu'un service, mais rétorque que, si cela devait se vérifier, c'est une raison de plus pour anticiper au

niveau SMP-SPG. Car, si les décisions se prennent ailleurs, elles le sont la plupart du temps par des gens qui ne connaissent pas grand-chose, voire rien au spécialisé. Ce sujet n'est de loin pas clos, il sera repris lors des prochaines rencontres.

2. L'avenir des regroupements spécialisés et des éducateurs des REP :

Les deux chefs de projets ont posés des questions complémentaires aux directions générales au sujet des regroupements et des établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Pour S. Eliez il est évident que les regroupements doivent rester dans le spécialisé, il cite même C. Beer qui aurait dit lors d'une rencontre que « les regroupements doivent rester au spécialisé afin qu'ils ne deviennent pas le ruclon de l'ordinaire. ». Il est assez serein, les raisons administratives qui sont parfois avancées pour le rattachement à l'ordinaire sont vraiment minimales par rapport aux bénéfices qu'il y a dans la situation actuelle.

Concernant les éducateurs du REP, la question ne devrait même pas se poser, leur rôle (accompagnement-formation-action) est clair et le fait qu'il n'y ait eu aucun dérapage en trois ans (ex : utiliser l'éducateur comme un simple surveillant sans exploiter ses connaissances) prouve le bien-fondé de la formule actuelle.

S. Eliez se joindra aux éducateurs lors de leur rencontre avec C. Beer le 23 novembre.

Depuis la RPT, les regroupements dispensent clairement des mesures renforcées, les éducateurs du REP aussi (ils s'occupent de 30 à 40 situations d'enfants qui sont à la frontière des élèves qui pourraient être dans le spécialisé et qui, grâce à cet « accompagnement » peuvent rester dans l'ordinaire), il n'y a donc aucune raison de changer la donne actuelle.

Toute cette question semble en fait être partie de la direction générale de l'enseignement primaire qui aurait mis en cause le rattachement des regroupements et des éducateurs du REP dans ses réactions écrites, rendues suite au projet de rapport final.

La SPG donne des exemples où les Dir-E font comme si les regroupements leur appartenaient. Il faut noter que sur le terrain, les enseignants spécialisés n'ont pas forcément un message très clair de la part des inspecteurs et se sentent parfois peu soutenus par ces derniers, d'où le fait qu'ils se tournent vers les Dir-E.

S. Eliez expose sa position qui est de dire qu'il ne faut pas, dans l'idéal, envoyer des enseignants débutants dans les regroupements. Il souhaite pouvoir exploiter, utiliser l'expérience des seniors, afin d'accompagner les plus jeunes, d'où sa volonté (dont il parle pour la première fois...) de mettre en place des responsables de regroupements.

La SPG reprendra bien sûr plus à fond cette question, car ce n'est ni le lieu ni le moment d'en parler.

3. Le nouvel organigramme de l'OMP :

La SPG s'étonne du nouvel organigramme présenté, beaucoup trop rapidement, le 27 octobre, qui ne correspond pas à celui figurant dans le projet de rapport.

Explications de S. Eliez : E. Perez ayant réduit son temps de travail, c'est J. Mégevand qui reprend cette part de poste et augmente son temps, avec pour mission principale de seconder les responsables thérapeutiques dans les institutions, S. Eliez n'arrivant effectivement plus à

suivre les situations de crises dans les CMP. Elle sera donc amenée à travailler principalement avec C. Vincent Gatti.

La direction du SMP a de fait augmenté de 25% par rapport à l'an passé.

La SPG demande où en est l'élaboration du règlement d'application concernant la nouvelle loi sur l'intégration.

S. Eliez ne peut pas en dire grand-chose car il n'est pas, dit-il, dans le groupe qui rédige ce document. Par contre, il sait que cela avance et que ce règlement ne sera pas gravé dans le marbre, sera sujet à modifications ; en effet la commission de l'intégration aura le droit de créer des groupes de travail, d'interroger des experts et ainsi de solliciter annuellement le département sur le règlement d'application afin, de le réadapter et de tenir compte des avancées médicales, par exemple.

La commission de l'intégration a été réduite à 15 membres (1/3 Etat, 1/3 professionnels, 1/3 parents) ce qui la rendra certainement plus efficace.

La SPG ne partage pas cet avis et rappelle la position FEG qui est de boycotter cette commission tant que les représentants des différents niveaux d'enseignement n'ont pas un siège chacun.

La SPG souligne qu'il reste toujours la question des moyens. Elle a questionné le département à plusieurs reprises, car il semblerait que le secondaire bénéficie déjà de certaines modalités pour réaliser les intégrations, mais sans obtenir la moindre réponse.

4. Retour sur la rencontre du 5 novembre avec les Dir-E de 3 établissements :

Cette réunion n'a pas eu lieu, par manque de disponibilité de certaines personnes. Il n'y a pas de nouvelle date prévue actuellement.

5. Divers :

S. Eliez évoque la forte pression des parents pour intégrer leurs enfants et est d'accord pour dire qu'il y a bien sûr un problème de moyens. Si l'idée des emplois solidarités, comme évoqué dans le projet de rapport final se confirme, cela aura tout de même un coût car il faudra former ces personnes. Il ne faut pas intégrer absolument, mais bien partir du projet de l'enfant.

Le SMP exploite déjà différentes pistes :

- Accoler des établissements avec des CMP proches
- CMP intégré (ex : Crêts-de-Champel)
- Classes intégrées (ex : C.O. de Montbrillant)

Actuellement, la DGCO est plus sensible à cette question que la DGEP, elle a par exemple très bien réagi face à la nouvelle procédure DYS, alors que cela est beaucoup plus difficile avec les Dir-E.

Les trois inspectrices du spécialisé ont mis sur pied une « formation » concernant les processus et les procédures en cours dans le spécialisé à l'intention des Dir-E, malheureusement cela ne semble pas être une priorité pour l'ordinaire en ce moment.

C. Vincent Gatti contactera la SPG dès lundi, afin de fixer un prochain rendez-vous, si possible après le 19 janvier, date de la prochaine commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisés.